

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Lycée Elie Vinet
Barbezieux-Saint-Hilaire (Charente -
16)**

Note de Première Phase (NPP)

N° 0160010Z_RNPP

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Lycée Elie Vinet
Barbezieux-Saint-Hilaire (Charente -
16)

Note de Première Phase (NPP)

N° 0160010Z_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Laure GUIRRIEC	Ingénieur de projet
Vérificateur	Sandrine BESNARD	Chef de projet
Approbateur	Olivier PACAUD	Superviseur

Préambule

Pourquoi diagnostiquer les sols ?

L'identification des établissements accueillant les enfants et les adolescents construits sur des sites potentiellement pollués est prévue par l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**. Les établissements concernés sont situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS*¹. Si *BASIAS* fournit des informations sur les activités des sites industrielles du passé, cette base de données ne permet en revanche pas de connaître l'état réel des sols. C'est la raison pour laquelle, l'Etat a engagé, sur l'ensemble du territoire, une démarche de diagnostics environnementaux de ces établissements.

Cette démarche est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie. Dans un souci d'équité et de cohérence, le BRGM a été chargé de l'organisation technique des diagnostics.

Une pollution des sols est-elle nécessairement préoccupante ?

Tout dépend des voies et des durées de contact entre les polluants et les usagers des lieux et de la nature de ces polluants.

Les usagers des lieux peuvent d'abord entrer en contact avec les polluants présents dans les sols via l'air qu'ils respirent (vapeurs et poussières), les aliments et l'eau qu'ils consomment, ou par contact direct avec les sols de surface et les poussières qui en seraient issues. En l'absence de contact, il ne peut pas y avoir d'effet néfaste sur les personnes.

La nature des polluants associés aux activités des anciens sites industriels intervient ensuite dans ces possibilités de contact :

- La plupart des **pollutions métalliques** (fonderies, forges, ...) restent dans les sols ou sur les poussières : il n'y a pas de vapeur. Un aménagement tel qu'un revêtement ou un enrobé peut empêcher tout contact. En l'absence d'un tel aménagement, ce sont essentiellement les jeunes enfants qui seront vulnérables car ils jouent au contact de la terre et peuvent en avaler.
- Les pollutions présentes dans les sols susceptibles de conduire à une pollution de l'air (il s'agit des **polluants volatils**), sont d'une autre nature. Si les fondations et les planchers des bâtiments ne sont pas étanches, les polluants peuvent s'accumuler à l'intérieur des locaux lorsqu'ils sont insuffisamment ventilés. Les populations concernées sont alors non seulement les enfants et les adolescents mais aussi les personnels fréquentant ces locaux. De même, les polluants volatils peuvent dégrader l'eau du robinet lorsque les canalisations empruntent des terrains pollués.

Comment sont réalisés les diagnostics ?

Sur le plan technique, les diagnostics consistent à vérifier par des contrôles de la « **qualité des milieux d'exposition** » en considérant les « **scénarios**

¹ Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

d'exposition » suivants :

- Lorsque des polluants sont susceptibles d'avoir dégradé la qualité des sols, le scénario d'exposition par « ingestion de sol » est retenu pour les établissements accueillant les enfants de moins de 7 ans, pour les instituts médico-éducatifs (IME) quel que soit l'âge des enfants ou lorsque des logements de fonction sont présents dans le périmètre accessible de l'établissement. Dans ces cas, la qualité des sols de surface (0-5cm) non recouverts est contrôlée.
- Lorsque des substances volatiles (benzène, produits chlorés...) sont susceptibles de dégrader la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'établissement et la qualité du réseau de distribution d'eau potable de celui-ci, les scénarios d'exposition par « inhalation » et par « ingestion d'eau du robinet » sont retenus.

Pour le scénario d'exposition par « inhalation », la qualité de l'air situé dans les vides sanitaires, sous les fondations et sous les planchers des bâtiments est d'abord mesurée. Si de fortes concentrations de polluants sont constatées, la qualité de l'air à l'intérieur des locaux est alors contrôlée. Pour le scénario d'exposition par « ingestion d'eau du robinet », la qualité de l'eau du réseau de distribution d'eau potable est contrôlée.

- Le scénario d'exposition par « consommation des fruits et légumes des jardins pédagogiques » est enfin retenu lorsque les sols sont susceptibles d'avoir été pollués et que les fruits et légumes issus des jardins pédagogiques sont effectivement consommés. Dans ces établissements, la qualité des sols dans les 30 premiers centimètres est contrôlée. En cas d'anomalie dans les sols, la qualité des fruits et légumes est alors contrôlée.

En ce qui concerne les arbres fruitiers présents au droit des établissements, la consommation de leurs fruits est saisonnière et s'effectue à une période où les enfants sont peu présents. Dans ces cas, le scénario d'exposition par « consommation de fruits » n'est pas retenu et, sauf cas particulier, la qualité des fruits n'est pas contrôlée.

Comment se formalise le résultat des diagnostics ?

A l'issue des diagnostics, les établissements sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- Catégorie A : « les sols de l'établissement ne posent pas de problème ».
- Catégorie B : « les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées ».
- Catégorie C : « les diagnostics ont montré la présence de pollutions qui nécessitent la mise en œuvre de mesures techniques de gestion, voire la mise en œuvre de mesures sanitaires ».

Les définitions de ces trois catégories ont été élaborées afin d'être

compréhensibles par tous, y compris par un public non-averti.

Elles visent à résumer la réponse à la question suivante : "Y a-t-il un problème pour les usagers ?".

Après les diagnostics, quelles précautions particulières doivent être prises ?

Pour tous les établissements : garder la mémoire du passé

Tous les établissements concernés par la démarche sont situés sur l'emprise ou à proximité immédiate de l'emprise d'anciens sites industriels ou d'activités potentiellement polluantes. Aussi, il est essentiel que la mémoire de ce passé soit conservée.

Pour sécuriser les éventuels futurs changements d'usage intervenants au sein des établissements ou en cas de travaux de réaménagement, la situation devra être réévaluée par le maître d'ouvrage au regard des résultats des diagnostics réalisés.

Pour les établissements de la catégorie B : des précautions d'usage au quotidien sont rappelées

Si, à l'heure actuelle, les sols des établissements en catégorie B ne posent pas de problème, la présence de pollution n'en reste pas moins potentielle ou avérée.

Selon les cas, la présence et le maintien en bon état de dispositifs tels que des dalles en béton, des revêtements de sols ou des vides sanitaires ventilés empêchent ou limitent efficacement l'accès aux sols nus et les transferts de polluants à l'intérieur des bâtiments.

Aussi, il est essentiel que les maîtres d'ouvrage veillent au maintien en bon état des bâtiments et des installations et, surtout, qu'ils prennent des précautions particulières préalablement à toute modification de l'usage des lieux ou aménagement des bâtiments et, d'une manière plus générale, préalablement à tous travaux.

Le recours à des prestataires spécialisés dans le domaine des sites pollués, notamment aux prestataires disposant de la certification du LNE dans le domaine des sites et sols, adossée aux normes de service NF X 31 620, est fortement recommandé.

SYNTHESE

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

Le lycée général et technologique Elie Vinet (établissement n° 0160010Z) se divise en différentes adresses au centre-ville de Barbezieux-Saint-Hilaire (16). Seul le bâtiment annexe, nommé « bâtiment Trarieux » accueillant l'internat féminin ainsi que la section ingénierie (ISI) du lycée et situé 11 rue Trarieux est concerné par le diagnostic.

L'internat est situé au centre-ville de Barbezieux-Saint-Hilaire, dans un quartier résidentiel et accueille environ 70 adolescentes tandis que la section ISI accueille 20 adolescents, âgés de 15 à 19 ans.

Le bâtiment Trarieux du lycée Elie Vinet, propriété de la région Poitou-Charentes, s'étend sur une surface d'environ 1 850 m² qui comprend :

- un bâtiment divisé en 4 ailes :
 - o aile ouest constituée de 2 niveaux, sans sous-sol ni vide sanitaire, accueillant les salles de classe des élèves au rez-de-chaussée et l'internat féminin dans les étages,
 - o aile nord constituée de 3 niveaux, comprenant un niveau enterré (utilisation inconnue) et une galerie technique, et accueillant deux logements de fonction en rez-de-chaussée et au 1^{er} étage. Le 2^{ème} étage accueille 4 chambres de maître.
 - o aile est constituée de 3 niveaux, construit sur un sous-sol partiel et une galerie technique partielle. Elle accueille le foyer des internes en rez-de-chaussée, et les chambres dans les 1^{er} et 2^{ème} étages,
 - o aile sud constituée de 2 niveaux accueillant les chambres des internes au 1^{er} étage et un préau en rez-de-chaussée.
- des espaces extérieurs constitués :
 - o d'espaces recouverts d'enrobé en bon état, de graviers et d'une dalle béton,
 - o de deux zones enherbées accessibles dans la cour centrale,
 - o d'une zone enherbée non accessible à l'ouest de l'établissement.

Au cours de la visite, il a été constaté la présence d'un sous-sol partiel et de galeries techniques et l'absence de jardin pédagogique. Aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a été relevé lors de la visite de site.

Résultats des études historiques et documentaires

Le bâtiment Trarieux a été construit en contiguïté supposée d'un site recensé dans la base de données BASIAS (POC1601428 – ventes de matériel électro-ménager et agricole, garage de véhicules (stationnement)), ce qui a motivé son intégration dans la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

L'étude historique montre que le bâtiment Trarieux était construit en 1950. Les recherches ont permis de confirmer la contiguïté du lycée avec le site BASIAS POC1601428. Un autre site BASIAS (POC1601355), ayant exercé une activité de station-service, a été recensé à 13 m à l'ouest du lycée. Aucune autre ancienne activité industrielle n'a été identifiée dans le proche environnement de l'établissement.

Résultats des études géologiques et hydrogéologiques

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique indique que la nappe d'eau est située entre 5 et 10 m de profondeur au droit de l'internat. L'écoulement naturel de cette nappe s'effectue vers l'est, en suivant la topographie, et n'est pas suspecté d'être perturbé au voisinage de l'établissement (pas de pompage recensé à proximité).

L'établissement se situe donc en amont hydraulique du site BASIAS POC1601428 (ventes de matériel électro-ménager et agricole, garage de véhicules (stationnement)) et en aval hydraulique du site BASIAS POC1601355 (station-service).

Etude des influences potentielles des anciens sites industriels sur l'établissement scolaire

S'agissant d'un lycée (internat et section ISI), avec logements de fonction et sans jardin pédagogique, trois scénarios d'exposition sont à considérer :

Un scénario d'exposition potentielle a été retenu :

- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant des sites BASIAS.

La contiguïté du site BASIAS POC1601428 et la proximité du site POC1601355 et sa position en amont hydraulique potentiel de l'établissement ne permettent pas de conclure à l'absence d'influence de ces sites BASIAS sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'établissement via un transfert de composés volatils dans les sols.

En revanche, deux scénarios d'exposition ont été écartés :

- l'ingestion de sols par des enfants :

En raison de l'absence de superposition de l'établissement avec d'anciens sites industriels ainsi que l'absence de cheminée dans le proche environnement du lycée ayant pu influencer les sols superficiels, l'ingestion de sols superficiels par les enfants des logements de fonction n'est pas retenue.

- l'ingestion d'eau du robinet par les élèves / internes / habitants des logements de fonction :

Les réseaux d'eau potable ne traversant pas l'emprise des sites BASIAS, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'est pas retenue.

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents - Phase 1
Lycée Elie Vinet - Région Poitou-Charentes, Département de la Charente, Barbezieux-Saint-Hilaire (16)
Note de Première Phase (NPP) N° 0160010Z_RNPP_GL

Ainsi, l'étude historique et documentaire n'ayant pas permis de conclure à l'absence d'influence du site BASIAS sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'établissement, nous proposons que le bâtiment Trarieux du lycée Elie Vinet (établissement n°0160010Z) fasse l'objet d'une campagne de diagnostics sur les milieux pertinents (phase 2) à l'issue de la phase 1.

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de phase 2.

Le programme d'investigations de la phase 2 concerne l'air des vides sanitaires et du sous-sol et l'air du sol au droit du bâtiment Trarieux.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».